

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DU MAIRE

ARRETE N° ADM_006/2023 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
Délégation de signature
Madame Jocelyne DEROSE – Adjoint administratif territorial

LE MAIRE DE GREZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2122-8,

VU l'arrêté municipal n° RH_022/2022 du 24 janvier 2022, fixant la dernière situation de Madame Jocelyne DEROSE, en qualité d'adjoint administratif territorial, dans les fonctions d'agent permanent,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service « accueil », il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Jocelyne DEROSE, fonctionnaire territorial,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Jocelyne DEROSE, fonctionnaire territorial titulaire, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Rhône et l'intéressée.

Grézieu-la-Varenne, le 4 janvier 2023

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

Pour notification, le
Jocelyne DEROSE

